

11.01.2016 - 12:16 Uhr

Jean Untel souffre-t-il de burnout?



Zurich (ots) -

Dépression saisonnière, perte de rendement, baisse de compétences sociales - comment les responsables de petites entreprises gèrent-ils les problèmes psychiques de leurs collaborateurs? L'association Artisana a lancé le projet de recherche «Que se passe-t-il donc avec Jean Untel?» L'Université de Berne et le bureau BASS montrent à l'aide de l'exemple de Jean Untel, comment son comportement s'est altéré de façon problématique pour des raisons qui restent inexpliquées et de quelle manière l'entreprise peut réagir. L'association Artisana décerne chaque année un prix de 10 000 francs à une PME pour son engagement particulier dans le domaine de la promotion de la santé.

Burnout, dépression, passage à vide: nombreux sont les termes qui décrivent un changement progressif ou soudain dans le comportement d'un employé. Juste avant et après les jours fériés, les problèmes et le stress peuvent s'accroître dans le contexte privé et/ou professionnel. Ce sont généralement la performance, le comportement au travail, la motivation et le comportement social qui permettent de le détecter. Dans les petites entreprises, les responsables maintiennent un contact si étroit avec leurs employés qu'ils reconnaissent rapidement les signes avant-coureurs et que les changements peuvent donc difficilement passer inaperçus. Mais les problèmes ne sont pas toujours associés à des maladies psychiques. Le travail, l'organisation et l'impact sur l'équipe constituent le centre des préoccupations. Comme le démontre une étude, un entretien réalisé suffisamment tôt pourrait dans bien des cas apporter une solution.

Une étude directement à l'écoute des PME

Afin d'épauler les PME en Suisse, l'association Artisana a lancé une étude qui cherche à déterminer comment les responsables de petites entreprises gèrent les problèmes psychiques de leurs employés et quelles sont les possibilités et aides dont ils disposent. Pour ce faire, l'Institut de psychologie de l'Université de Berne et le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) ont interrogé les supérieurs de 300 petites entreprises comptant moins de 50 employés par le biais d'un bref questionnaire et au cours d'entretiens directs au sujet de différentes situations. Il en est ressorti que la problématique apparaît principalement dans les domaines suivants: performance, comportement au travail, motivation/humeur et compétences sociales.

Le licenciement n'est pas une fatalité

Les problèmes d'un collaborateur sont le plus souvent une combinaison de différents facteurs tels que le travail, l'environnement social et la personnalité. L'étude montre que près de 40% des situations décrites se sont apaisées ou améliorées avec le temps. 40% des autres cas ont donné lieu à une rupture de contrat par l'une des deux parties. Un élément central pour lutter contre une évolution négative de la situation est de mener des entretiens de manière active. À cet égard, les résultats de l'étude montrent que ces entretiens abordent bien les problèmes, mais oublient souvent les causes possibles. On oublie souvent que les modifications du comportement peuvent être associées à des troubles psychiques. La question est fréquemment perçue comme une affaire privée et provoque encore certaines craintes et réticences.

Des opportunités pour les PME

L'étude montre la force des petites et moyennes entreprises qui se caractérisent par leur proximité, flexibilité et adaptabilité. Les responsables sont en contact étroit avec leurs collaborateurs et peuvent réagir de manière rapide et flexible grâce à des processus décisionnels plus courts. Les supérieurs disposent de nombreuses options: «Ils peuvent par exemple tester de manière ludique différentes approches sur www.leaderscare.ch, demander l'aide de professionnels et même mettre en place de façon préventive une gestion active des troubles psychiques dans la structure de l'entreprise» estime la responsable de l'étude Désirée Stocker du bureau BASS et le professeur Martin Grosse Holtforth de l'Université de Berne.

La promotion de la santé en entreprise se révèle payante

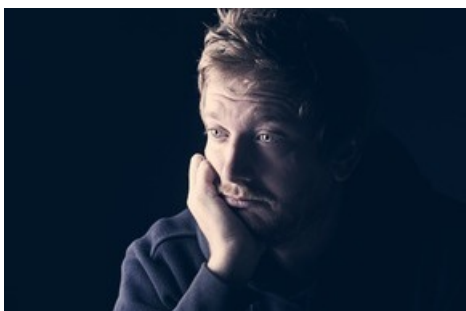
L'association Artisana s'engage à plus d'un titre en faveur de la promotion de la santé en milieu de travail dans le secteur des PME: outre l'étude mentionnée ci-dessus, un projet de suivi est en cours. L'Université de Berne et le bureau BASS vont traiter les données de l'étude pour la pratique et proposer un cycle de conférences aux associations et entreprises. Les résultats, ainsi qu'une vidéo explicative, devraient être communiqués dans toute la Suisse à partir du printemps 2016.

Pour la onzième fois déjà, l'association Artisana lance le prix de la promotion de la santé. Ce dernier, d'une valeur de 10 000 francs, est décerné à une PME qui a fait preuve d'un engagement particulier dans le domaine de la promotion de la santé en entreprise. Le délai de dépôt des candidatures 2016 est fixé au 30 avril 2016. Pour en savoir plus sur le prix de la promotion de la santé et sur l'association Artisana: www.artisana.ch.

Contact:

Sibylle Ambs-Keller
Service médias Artisana
079 484 85 00
info@die-textwerkstatt.ch

Medieninhalte



Jean Untel souffre-t-il de burnout? Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100059177 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "ots/Verein Artisana"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059177/100782543> abgerufen werden.